

**MÉMOIRE SUR LA  
STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS**

Présenté par



**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière**

**Au  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Et à la  
Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches**

**Dans le cadre de la  
Consultation sur l'aménagement durable des forêts du Québec**

**28 janvier 2011**

## **L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (Agence Chaudière)**

Issue du Sommet sur la forêt privée en 1995, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (l'Agence Chaudière), organisme à but non lucratif, s'est vue attribuer le mandat d'orienter et de développer la mise en valeur de son territoire, et ce, dans une perspective d'aménagement durable.

Pour ce faire, l'Agence intervient dans un premier temps avec la mise en place d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV). Deuxièmement, elle administre plusieurs programmes d'aide pour supporter techniquement et financièrement des interventions en relation avec le milieu forestier.

Son conseil d'administration est constitué des représentants des quatre groupes de partenaires suivant :

- ✿ les organismes reconnus de producteurs forestiers,
- ✿ le gouvernement du Québec (MRNF),
- ✿ les titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation du bois,
- ✿ le monde municipal.

Le territoire couvert par l'Agence totalise une superficie de 7 400 km<sup>2</sup> et comprend les forêts privées des MRC Beauce-Sartigan, Lotbinière, Appalaches, Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche.

## **Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)**

Le PPMV est l'outil de base permettant à l'Agence Chaudière de planifier, de développer et de poser des actions concrètes à l'échelle de son territoire. Toute cette démarche de planification est le résultat d'un exercice de concertation des partenaires et tient compte de l'ensemble des éléments de l'écosystème forestier, des valeurs sociales et économiques liées au territoire ; principe que sous-tend le développement durable. Ainsi, les recommandations du PPMV reflètent les couleurs ou les valeurs que l'ensemble des partenaires accorde au développement durable des ressources du milieu forestier régional. De ces recommandations est né un véritable plan d'action que les partenaires se sont engagés à mettre en place et à réaliser.

L'élaboration du PPMV résulte de la confection de quatre documents qui étudient les différents aspects de thèmes bien particuliers. Ces documents traitent :

- ✿ De la connaissance du milieu qui vise à répertorier et à acquérir une meilleure connaissance des ressources du territoire et des propriétaires forestiers ;
- ✿ Des orientations et stratégies que l'Agence entend adopter face aux problématiques identifiées ;
- ✿ Du plan d'action qui fait état des actions que l'Agence prévoit mettre de l'avant au cours des cinq années suivant la livraison du PPMV ;
- ✿ Du calcul de la possibilité forestière qui évalue le potentiel de récolte en relation avec la productivité de la forêt et des travaux sylvicoles réalisés.

### COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS

<b>DÉFI</b>	Une gestion forestière qui intègre les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise et des nations autochtones	
<b>ORIENTATION 2</b>	Rapprocher le lieu de décision des citoyens, des collectivités locales et des communautés autochtones	<b>EN ACCORD</b>
<b>OBJECTIF 1</b>	Confier aux conférences régionales des élus (CRÉ) des responsabilités de gestion intégrée des ressources et du territoire	<b>PARTIELLEMENT EN ACCORD</b>

#### RECOMMANDATION

L'Agence Chaudière croit qu'il est essentiel de bien mettre en évidence, autant dans cette section que dans le reste du document, que les responsabilités de gestion qui sont confiées aux CRÉ se limitent au territoire public et que les agences de mise en valeur ont un rôle du même ordre en ce qui concerne le domaine privé.

<b>DÉFI</b>	Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes	
<b>ORIENTATION 1</b>	Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles	<b>EN ACCORD</b>
<b>OBJECTIFS 1-2-3</b>	1- Intégrer dans les PAFI une analyse locale des enjeux écologiques et des actions qui chercheront à y répondre de façon adéquate 2- Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle 3- Appliquer un modèle de répartition des interventions forestières qui s'inspire de la forêt naturelle	<b>PARTIELLEMENT EN ACCORD</b>

#### RECOMMANDATION

L'Agence Chaudière est d'avis qu'il convient d'indiquer clairement que la responsabilité de décrire les enjeux écologiques de même que d'en identifier de nouveau devrait être partagée entre les CRÉ (CRRNT) et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

<b>DÉFI</b>	Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées	
<b>ORIENTATION 1</b>	Orienter la production de matière ligneuse pour faire face à toute forme de changements du secteur forestier et accroître la valeur des produits qui en sont issus	<b>EN ACCORD</b>
<b>OBJECTIF 3</b>	Cibler les investissements sylvicoles en fonction de leur rentabilité économique	<b>PARTIELLEMENT EN ACCORD</b>

### **RECOMMANDATION**

L'Agence Chaudière est d'avis que, pour lui rendre complètement acceptable l'objectif 3, il doit être clairement précisé qu'en forêt privée il convient de tenir compte des objectifs de production des propriétaires de boisés.

<b>ORIENTATION 2</b>	Accroître et diversifier l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt	<b>PARTIELLEMENT EN ACCORD</b>
----------------------	---	--------------------------------

### **RECOMMANDATION**

L'Agence Chaudière est d'avis que 4 des 5 objectifs (sauf l'objectif 4 portant sur l'acériculture) que comporte cette orientation sont incomplets en ce qu'ils devraient faire une place à la forêt privée eu égard à l'apport potentiel non négligeable de cette dernière au développement et à l'offre de ressources forestières alternatives. Nous sommes aussi d'avis que des programmes techniques et financiers incitatifs devraient être mis en place par l'État, si cette dernière souhaite vraiment que le potentiel de la forêt privée en ressources forestières alternatives puisse se réaliser.

<b>ORIENTATION 3</b>	Développer la production ligneuse et concourir à générer davantage de retombées en forêt privée	<b>EN ACCORD</b>
<b>OBJECTIF 1</b>	Consolider les investissements sylvicoles en forêt privée	<b>PARTIELLEMENT EN ACCORD</b>

### **RECOMMANDATION**

L'Agence Chaudière est d'avis que la façon adéquate de consolider les investissements sylvicoles en forêt privée est d'élargir à l'ensemble des sites présentant les meilleurs potentiels de rendement ligneux toute la gamme d'interventions répondant aux critères de la sylviculture intensive et élite. Cette proposition va bien au-delà de l'action misant presque exclusivement sur la réalisation d'éclaircies commerciales, comme semble le privilégier le Ministère.

### **RECOMMANDATION**

L'Agence Chaudière est d'avis que le ministère doit soutenir et maintenir la mise en place de la certification forestière en forêt privée en y investissant des fonds.

### **RECOMMANDATION**

L'Agence Chaudière est d'avis que l'action suivante : « Favoriser la cohérence des politiques, des programmes, des décisions et des actions des ministères et des partenaires régionaux et municipaux » devrait être classée comme prioritaire.

<b>OBJECTIF 2</b>	Accroître la valeur des boisés privés	<b>PARTIELLEMENT EN ACCORD</b>
-------------------	---------------------------------------	--------------------------------

**RECOMMANDATION**

L'Agence Chaudière est d'avis qu'une mise au point technique de l'entente-cadre sur le reboisement des friches devrait affirmer que la décision sans appel d'autoriser le reboisement d'une friche doit revenir aux agences de mise en valeur des forêts privées suivant un processus de concertation entre le MRNF, le MAPAQ et l'Agence, basée sur des considérations biophysiques et socioéconomiques, tout en ne perdant pas de vue le droit de produire du propriétaire.

<b>OBJECTIF 3</b>	Assurer la relève de propriétaires forestiers actifs et le maintien de l'expertise	<b>PARTIELLEMENT EN ACCORD</b>
-------------------	--	--------------------------------

**RECOMMANDATION**

L'Agence Chaudière est d'avis qu'il est de première importance de soutenir les activités de formation, d'information et de sensibilisation des propriétaires forestiers.

**RECOMMANDATION**

L'Agence Chaudière est d'avis qu'il est urgent de procéder à la révision de la fiscalité afin d'en faire un véritable levier pour la mise en valeur des boisés privés.

**RECOMMANDATION**

L'Agence Chaudière est d'avis qu'il est important d'investir dans la formation et la valorisation de la main-d'œuvre forestière.

**MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE**

<b>ACTION</b>	Définir dans le cadre de gestion les rôles et les responsabilités des divers partenaires interpellés dans la mise en œuvre de la SADF, y compris dans les différents guides et lignes directrices qui le composent
---------------	--

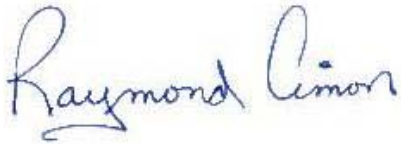
Selon ce que l'on peut lire dans la version complète de la proposition pour consultation publique de la SADF, les CRÉ (CRRNT) coordonneront le développement régional des ressources du milieu forestier, adapteront les objectifs de la stratégie afin de mieux traduire leurs réalités régionales et, par le PRDIRT et les ententes qui en découlent, contribueront à l'application des objectifs.

Les agences régionales sont, quant à elles, confinées au rôle congru de mise en œuvre de certains objectifs de la SADF. Pourtant, le PPMV constitue, de toute évidence, la stratégie de développement et d'aménagement durable des forêts privées. En Chaudière, la forêt privée compte pour plus de 80 % du territoire, d'où le

rôle central que joue une organisation comme l'Agence. Nous sommes d'avis que les agences doivent voir leurs rôles actuels confirmés et même bonifiés afin qu'il soit clair et compris qu'elles ont la responsabilité d'assurer le déploiement de la SADF sur le territoire privé. Les Agences ont développé, depuis 1995, une grande expertise terrain dans l'application du PPMV. Elles sont ainsi des actrices indispensables dont on aurait avantage à bonifier les rôles, tant dans la planification que dans la mise en œuvre de la SADF.

### **EN CONCLUSION**

Dans ses grandes lignes, l'Agence Chaudière est en accord avec la SADF développée dans le document soumis à la consultation. Toutefois, nous déplorons qu'il soit trop souvent passé sous silence les réalités propres au monde de la forêt privée ainsi que le rôle stratégique que doivent y jouer les 17 agences de mise en valeur des forêts privées qui ont la responsabilité de la confection et de la mise en œuvre des PPMV qui constituent, de toute évidence, la stratégie de développement et d'aménagement durable des forêts privées. Ce constat est d'autant plus inquiétant qu'il semble que le ministère ait volontairement omis de tenir compte de la forêt privée dans de grands segments de la SADF ; on est alors en droit de se demander si et quand le MRNF révisera cette orientation.



---

Raymond Cimon  
Président

Rédaction : Robert Morisset, ing.f, M.Sc.  
Directeur